



## B. PRESERVER ET CONFORTER LES CENTRALITES

### 1- PRESERVER LA VIE DES CENTRES URBAINS ET VILLAGES

#### Prendre en compte les besoins spécifiques de stationnement

Lien(s) :

- Fiche 25 : Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé
- Fiche n°26 : Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (3.1. Le stationnement des personnes en mobilité réduite)



#### Enjeux

Poursuivre les efforts réalisés sur l'agglomération en matière de réalisation de places de stationnement PMR (à savoir 1 place PMR pour 50 places)

Pérenniser le fonctionnement des centres urbains et cœurs de village

Permettre aux résidents de stationner à proximité de leur lieu de résidence et les inciter à utiliser des modes alternatifs à la voiture

Améliorer l'accueil des touristes motorisés dans les sites touristiques

#### Actions

Réalisation de places PMR adaptées aux normes et en quantité suffisante sur la voirie comme dans les parkings publics de stationnement, respectant les règles en vigueur

Elaboration des réductions tarifaires sur voirie et des abonnements dans les parkings à destination des seuls résidents en modulant les tarifications. Le tarif « résident » s'applique sur des rues peu commerçantes

Mise en place d'un système spécifique pour les médecins et infirmières effectuant des visites à domicile et pour les artisans en mission, leur permettant de stationner à un tarif très avantageux dans tous les secteurs payants (exemple : la durée autorisée de stationnement est égale à deux fois le temps qu'ils auront payé)

Adaptation de l'offre de stationnement aux demandes touristiques

Mise en place d'offre de stationnement par les deux roues motorisés

#### Suites à donner

Mettre en conformité, si besoin est, les aménagements existants

Adopter des systèmes adéquats pour chaque type de professionnels concernés en définissant clairement les avantages offerts, les personnes ciblées et les conditions d'accès à ces offres

Créer des emplacements pour les résidents, si nécessaire (exemple : Le Bar sur Loup...)

Accroître les effectifs de surveillance

Réaliser des études de stationnement pour définir un plan d'actions

#### Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communes

#### Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

#### Echéances

CT / MT

#### Estimations financières prévisionnelles

A titre indicatif, une place PMR coûte 2 200 € (1,5 fois le coût d'une place standard)

#### Indicateur(s) de suivi

Nombre de demandes faites par les résidents et professionnels - Enquête de stationnement sur le respect de ces démarches - Nombres de places PMR créées - taux de rotation et de respect